

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue lundi le 14 novembre 2022, à 19 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation et pour laquelle les élus ont accusé réception de l'avis de convocation émise le 08 novembre 2022, conformément à l'article 156 du *Code municipal*.

Sont présents

Madame les conseillères : Mélanie Simard
Myriam La Frenière
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Frédéric Lussier
Rosaire Phaneuf
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19h03.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 275-11-22**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Construction d'un garage municipal – Paiement suite au décompte #6
4. Suivi de la demande de modification aux plans déposés dans le cadre d'un projet intégré régie par un PIIA – Projet Le Petit Quartier – Lots 6 439 150, 6 439 151, 6 439 156, 6 439 157, 6 439 158, 6 439 159, 6 439 164 et 6 439 165 – Décision suite au report de la résolution numéro 268-11-22
5. Période de questions
6. Levée de la séance

**3- CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL – PAIEMENT SUITE AU DÉCOMPTE #6
RÉSOLUTION NUMÉRO 276-11-22**

Considérant l'adoption par le Conseil du règlement d'emprunt numéro 270-21 et son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 10 septembre 2021;

Considérant le décompte progressif numéro 6 présenté par Construction Sorel Ltée et la recommandation de Boulianne Charpentier Architectes relativement au paiement de ce décompte (Construction du garage municipal);

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le décompte numéro 6 et le paiement à Construction Sorel Ltée d'une somme de 620 189,71 \$, taxes incluses, pour les travaux réalisés dans le cadre du projet de construction du garage municipal. Le paiement du décompte sera fait sur l'obtention des quittances.

**4- SUIVI DE LA DEMANDE DE MODIFICATION AUX PLANS DÉPOSÉS DANS LE CADRE D'UN PROJET INTÉGRÉ RÉGIE PAR UN PIIA – PROJET LE PETIT QUARTIER – LOTS 6 439 150, 6 439 151, 6 439 156, 6 439 157, 6 439 158, 6 439 159, 6 439 164 ET 6 439 165 – DÉCISION SUITE AU REPORT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 268-11-22
RÉSOLUTION NUMÉRO 277-11-22**

Considérant qu'une demande de modification aux plans déposés dans le cadre d'un projet intégré a été déposée au bureau municipal concernant les résidences unifamiliales jumelées projetées sur les lots 6 439 150, 6 439 113, 6 439 156, 6 439 157, 6 439 158, 6 439 159, 6 439 164 et 6 439 165;

Considérant la résolution 268-11-22 reportant l'adoption des plans déposés par Construction Rodier;

Considérant les modifications apportées aux plans déposés, préparés par la firme GMAD Groupe Marchand architecture Design Inc. datant du 09 septembre 2022;

Considérant les plans d'implantations préparés par Dominique Gingras, arpenteur-géomètre, portant les numéros de minutes 4531, 4532, 4533 et 4534;

Considérant que l'ensemble des exigences énoncées à la résolution 268-11-22 sont respectées dans les nouveaux plans proposés;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les plans modifiés préparés par la firme GMAD Groupe Marchand architecture Design Inc., déposés par courriel en date du 14 novembre 2022 dans le cadre d'un projet intégré concernant la construction de résidences unifamiliales jumelées projetées sur les lots 6 439 150, 6 439 151, 6 439 156, 6 439 157, 6 439 158, 6 439 159, 6 439 164 et 6 439 165.

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

**6- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NUMÉRO 278-11-22**

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour de la séance extraordinaire ont été traités;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19h33.

Louise Arpin
Mairesse

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière